

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

**Délibération**  
n° 2010.07. 81.B

**Zone industrielle des  
Agriers à Angoulême  
- Bâtiment 9 rue du  
Port Thureau : bail  
commercial avec la  
société ALLEZ ET CIE**

**LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 juin 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

**ZONE INDUSTRIELLE DES AGRIERS A ANGOULEME - BATIMENT 9 RUE DU PORT  
THUREAU : BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE ALLEZ ET CIE**

La société « Allez et Cie », dont le siège est situé 27, rue Danielle Casanova, 75001 Paris, spécialisée dans les travaux publics, souhaite créer, dans le cadre de sa stratégie de développement, une antenne dans la région d'Angoulême qui emploiera 15 personnes dont 10 créations nettes d'emplois.

Dans ce cadre, la société « Allez et Cie » sollicite le GrandAngoulême pour louer les locaux situés 9 rue du Port Thureau, ZI des Agriers à Angoulême d'une surface de 391 m<sup>2</sup> de bureaux et ateliers et disposant d'une cour bitumée de 3000 m<sup>2</sup>.

Il est proposé à la société « Allez et Cie » la mise à disposition de ce bâtiment selon un bail commercial à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Il a été expressément convenu entre les parties que, au cours des trois premières années, une rencontre aurait lieu afin de convenir, soit de la poursuite du bail, soit de la cession du bâtiment au profit du preneur pour un montant de 150 000 € HT, montant révisable indexé sur l'inflation.

Le montant du loyer annuel prévu est de 18 000 € HT, payable par trimestre. Les taxes foncières et sur les ordures ménagères seront refacturées à l'entreprise.

Le dépôt de garantie fixé par la convention est de 1 500 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 juin 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le bail commercial avec la société « Allez et Cie ».

**D'AUTORISER** Monsieur le président à signer ledit bail.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**06 juillet 2010**

**Affiché le :**

**06 juillet 2010**